



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	44	5	0

**OBJET : 07-1 - QUARTIERS COLLE ET  
PEYREGOUE - DENOMINATION DE VOIE  
- « TRAVERSE DIANE APOLLON » -  
APPROBATION**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

**2107/14**

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 12/06/14

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le **19 6 JUIN 2014**

Pour le Maire,  
L'Attaché Territorial,

**A. CLAVERIE**

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du jeudi 5 juin 2014

Le jeudi 5 juin 2014 à 17h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 30/05/14, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Eric DUPLAY, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. André-Luc SEITHER, Mme Monique CANOVA, Mme Khéra BADAOUJ, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, M. Mickael URBANI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

#### Procurations

M. Patrick DULBECCO à M. Jacques GENTE  
Mme Angèle MURATORI à Mme Anne-Marie DUMONT  
M. Yves DAHAN à M. Eric PAUGET  
Mme Annie CLECH à M. Lionel TIVOLI  
M. Tanguy CORNEC à Mme Anne CHEVALIER

#### Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

07-1 - QUARTIERS COLLE ET PEYREGOUE - DENOMINATION DE VOIE - « TRAVERSE DIANE APOLLON » - APPROBATION

Commission(s) : DEPLACEMENTS URBAINS - STATIONNEMENT - INFRASTRUCTURES

Dans le cadre de ses missions, le Conseil de quartier Antibes Ouest Résidentiel a alerté la Commune sur un problème d'absence de dénomination pour le tronçon de voie reliant l'avenue de Diane à l'avenue d'Apollon situé à la limite des quartiers de la Colle et de la Peyregoue, dans le secteur Antibes Ouest.

Ce tronçon de voie d'une longueur d'environ vingt-cinq mètres, débute entre les numéros 15/17 avenue de Diane, pour se terminer entre les numéros 7/9 avenue d'Apollon et se situe entre les parcelles cadastrées section BE numéros 47 et 48.

Afin de compléter la dénomination des voies dans ce secteur, d'améliorer sensiblement leur localisation, ainsi que l'accessibilité des différentes zones, quartiers, lieux-dits pour les personnes ou les services qui ont besoin de se déplacer ou se repérer aisément (riverains, services publics, services d'urgence, pompiers, médecins, etc...), le Conseil de quartier Antibes Ouest Résidentiel a fait connaître son souhait de baptiser cette voie :

**"TRAVERSE DIANE-APOLLON"**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-29 du Code général des Collectivités territoriales, dans la mesure où cette nouvelle dénomination ne vient pas interférer avec des dénominations existantes et qu'elle répond à un intérêt général en favorisant la localisation des propriétés et l'accessibilité de ce quartier, il peut être envisagé d'adopter cette proposition de dénomination.

OUI CET EXPOSE  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** la nouvelle dénomination de l'ensemble de la voie précédemment évoquée, à savoir :
- "TRAVERSE DIANE-APOLLON" pour le tronçon de voie reliant l'avenue de Diane à l'avenue d'Apollon situé entre les parcelles cadastrées section BE numéros 47 et 48.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nice, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** DCM N.07-1 - QUARTIERS COLLE ET PEYREGOUE - DENOMINATION DE VOIE - &quot; TRAVERSE DIANE APOLLON &quot; - APPROBATION -

**Date de transmission de** 16/06/2014

**l'acte :**

**Date de réception de** 16/06/2014

**l'accusé de réception :**

**Numéro de l'acte :** DCM2107-14 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20140605-DCM2107-14-DE

**Date de décision :** 05/06/2014

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes